BULLETIN DE LA DELEGATION APF DE L'ESSONNE

LIENS 91

Dans le numéro 136

Janvier 2011

Fête de Noël

Campagne institutionnelle APF

41 ème congrès APF

Ni pauvre ni soumis

Sensibilisation

On y était, vous y étiez

Portrait du trimestre

2011

- Liens 91 2010 citation et reproduction intégrale autorisée avec mentions d'origine -

EDITO

Chères adhérentes et chers adhérents,

Voici venue la traditionnelle saison des vœux pour cette nouvelle année 2011.

Et il faut bien le reconnaître, cette année qui s'achève en conjuguant rigueurs hivernales avec rigueurs budgétaires ne présage pas de bonnes nouvelles pour les plus vulnérables d'entre nous.

Même si quelques réformes apportent un peu d'amélioration à notre quotidien de personnes en situation de handicap, les inquiétudes restent nombreuses pour les mois à venir, notamment dans le domaine de la santé avec les nouvelles mesures qui se mettent en place : déremboursements de médicaments, baisse des prises en charge pour les patients, réforme concernant la dépendance qui remet en cause le principe de la solidarité nationale, difficultés des services d'aides à domicile, baisse des fonds de compensation mis en place dans le cadre de la loi de 2005, réforme des retraites qui fragilise la population et un service public de plus en plus menacé.

Le monde du travail n'est pas épargné non plus avec le plafonnement des aides pour les ESAT, ces établissements si nécessaires pour ceux qui désirent travailler mais qui ont pour cela besoin d'aménagements à la hauteur de leurs difficultés.

Alors on pourrait se sentir inquiet, découragé, pessimiste. Mais ce serait sans compter sur l'importance de la solidarité et des forces qui nous unissent au sein de nos associations, et des moments heureux qui ont envers et contre tout jalonné notre année : nos rencontres conviviales, nos projets pour apprendre à mieux vivre « ensemble, autrement capable », nos actions revendicatives et festives tout à la fois « ni pauvres ni soumis » et enfin le plaisir de préparer ensemble le congrès du mois de mai où une fois encore la voix des adhérents se fera entendre pour proclamer ce que nous souhaitons engager pour qu'existe une société ouverte à tous.

Le Conseil départemental et la délégation, élus et salariés réunis sont là pour vous accompagner et pour mettre en œuvre vos souhaits dans tous ces domaines et surtout pour que la santé reste la priorité pour tous.
Bonne année !

Martine Colmant
Représentante départementale

« Bouge les lignes »

L'association des Paralysés de France (APF) lance sa nouvelle signature « Bouge les lignes ! » correspondant à ses valeurs et reflétant son évolution actuelle au regard des enjeux politiques et professionnels, de l'évolution de son organisation et de ses prises de positions, ses modes d'actions et ses combats. Après avoir associé le réseau APF à la réflexion de ce nouveau slogan, l'association a adopté la signature « Bouge les lignes ! », proposée par l'agence de communication FAIRCOM Group.

EVENEMENT

FETE DE NOEL

Le 12 décembre dernier s'est déroulée notre traditionnelle Fête de noël. Nous étions environ 80 à partager ce moment de convivialité et de fête. Anciens adhérents côtoyaient les nouveaux qui pour certains venaient pour la première fois. De nombreux bénévoles avaient également fait le déplacement au côté des salariés de la délégation .

Nous avons partagés un excellent buffet préparé pour l'occasion puis nous avons dansé au cours de l'après -midi animée par Sanders, notre animateur préféré.

La joie de se retrouver, de partager un moment ensemble, de découvrir de nouvelles têtes ont ponctué cet après-midi très réussie.

Nous nous sommes quitté avec l'envie de se revoir bientôt ...

Merci à tous ceux qui ont participé activement à l'organisation et à la réussite de cette journée !

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

LE LIEN AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 136

Janvier 2011

AU SOMMAIRE :

P4

P6

P6

Agenda & numéros utiles P7

CAMPAGNE INSTITUTIONNELLE APF

L'Association des Paralysés de France (APF) lance sa nouvelle campagne institutionnelle . Avec l'accroche « Notre vie doit-elle se limiter aux places qui nous sont réservées ? », l'association veut sensibiliser l'opinion publique à la question de la place des personnes en situation de handicap dans la société et propose d'agir pour une société ouverte à tous !

La campagne, réalisée gracieusement par l'agence BDDP Unlimited, sera déclinée en affichage, dans la presse, en radio, à la télévision et sur Internet.

Pour l'APF, cette campagne est une campagne citoyenne, de sensibilisation, visant à faire évoluer les mentalités et les comportements de chacun. Elle affirme la nécessité de construire un autre modèle de société, qui permette à chaque citoyen, en situation de handicap ou valide, de vivre comme il le souhaite.

L'APF milite pour une société ouverte à tous qui doit assurer l'effectivité des droits de l'homme, l'accessibilité universelle et l'absence de préjugés et de discriminations.

Vous pouvez nous aider à relayer cette campagne en diffusant des affiches dans votre entourage : médecin, cabinet dentaire, mairie, commerces de proximité...

« Notre vie doit-elle se limiter aux places qui nous sont réservées ? »

Vous pouvez vous procurer les affiches sous différents format en délégation : 01.60.78.06.63

afin de sensibiliser vos commerçants, votre commune

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DÉFEND VOS DROITS

Les élus du Conseil départemental restent attentifs à vos besoins et à la défense de vos intérêts.

Certains d'entre nous ont du faire face récemment à des difficultés personnelles qui ne leur permettent plus d'assumer totalement des fonctions qui nécessitent disponibilité et santé.

Pour cette raison le Conseil a coopté un nouveau membre **Frédéric Goupillère** que beaucoup d'entre vous connaissent certainement car il participe depuis longtemps à la vie de la délégation dans beaucoup d'activités. Les membres du Conseil sont donc ravis de l'accueillir et de lui confier notamment la responsabilité des actions de sensibilisation (scolaires, sportives, loisirs…) en partenariat avec Audrey Dangereux, chargée de mission de la délégation. N'hésitez pas à les contacter si vous avez des projets dans ce domaine.

Les conseillers s'engagent également à siéger dans les instances où se prennent des décisions importantes. C'est le cas dans les Commissions d'Accessibilité, à la MDPH (Maison du Handicap) et dans les instances de santé qui se mettent en place dans le cadre de la nouvelle organisation de l'ARS (Agence régionale de Santé).

Nous avons besoin, pour être efficaces, de connaître vos besoins, vos difficultés et éventuellement vos disponibilités pour venir nous épauler. Quelques exemples :

- Dans le domaine de l'accessibilité et des transports : des candidatures pour siéger dans les commissions communales seraient les bienvenues.

- Concernant PAM (transport adapté) : certains adhérents se plaignent de dysfonctionnements et de l'augmentation de tarif qui va avoir lieu prochainement alors que le coût est déjà beaucoup trop élevé pour certains ; nous souhaitons donc avoir des témoignages précis de votre part pour faire remonter collectivement au niveau régional (car la gestion va devenir régionale) vos revendications dans ce domaine.

- A la MDPH : nous avons travaillé depuis un an avec l'équipe de direction afin d'améliorer la situation, à partir de vos constatations. Les progrès sont lents (la machine est lourde), mais sensibles et le travail de concertation fonctionne.

L'accueil s'est nettement amélioré avec une amplitude des horaires d'ouverture plus importante, ce qui fait que l'attente est moins longue. Nous vous conseillons notamment les heures de midi pendant lesquelles la MDPH reçoit et qui sont des moments de faible affluence. Du personnel nouvellement formé peut vous aider à remplir votre dossier et nous sommes à votre disposition à la délégation pour cela aussi.

Nous siégeons à la Commission de décision des dossiers et nous pouvons soutenir votre dossier si vous le portez à notre connaissance. Vous pouvez également demander à venir exposer votre projet à la Commission qui statue, vous y serez toujours bien accueilli et souvent cela clarifie les situations un peu complexes.

En cas d'urgence, vous pouvez également nous contacter, sachant que le délai de traitement de certaines prestations restent longs et qu'il faut absolument déposer les dossiers de renouvellement six mois avant la fin de prise en charge pour éviter les coupures de prestations. De même, il est impératif de ne pas commencer des travaux ou acheter du matériel avant la date de dépôt de la demande et le paiement est conditionné par la décision de la Commission. Enfin pour les compléments d'AEEH pour les enfants, il est indispensable de joindre les justificatifs de frais, ainsi que les comptes-rendus médicaux.

Un recours gracieux est toujours possible auprès de la direction de la MDPH, le dossier sera examiné par une juriste (dont nous avons pu constater le sérieux) qui reverra l'ensemble des éléments, ce qui évite un recours parfois très long auprès du tribunal.

JOURNEES NATIONALES PARENTS APF

40ème anniversaire des Journées nationales de parents à Vogüe. Ce très joli village d'Ardèche a chaleureusement accueilli plus d'une centaine de familles dont plusieurs de notre département, certaines pour la première fois pour débattre d'un sujet ô combien sensible : le projet de vie !

Occasion d'échanger entre parents sur la complexité des parcours de vie, des dossiers à remplir, des échanges avec les professionnels et avec les administrations et de voir que nous rencontrons tous des soucis communs pour lesquels des solutions doivent pouvoir exister : scolarisation, choix du mode de vie, apprentissage de l'autonomie…

Occasion aussi de rappeler comme l'a fait brillamment et avec humour Monsieur Bonjour que la vie est avant tout »un grand bazar », une suite d'évènements où l'imprévu et les surprises se présentent à nous comme un chemin d'herbes folles ; et qu'heureusement la vie ne se résume pas à une somme de projets qui privilégierait le résultat et l'action, en oubliant ce qui fait l'humain : le droit au rêve, aux faiblesses, à la singularité du parcours individuel et à la créativité de chacun ; et de rappeler ces quelques citations comme philosophie de l'existence :

« Il n'y a pas de solution, il n'y a que des forces. Donnez-nous ces forces et vous aurez les solutions » Saint Exupéry

« Le projet est le brouillon de l'avenir, il faut quelquefois des centaines de brouillons pour faire l'avenir » Jules Renard

Alors faisons du projet de vie un outil plus qu'un contenu, une expression pour communiquer entre nous, un contrat pour s'adapter à un système, mais n'en faisons jamais une fin en soi.

Enfin nous avons choisi un nouveau thème de réflexion pour les mois à venir : « l'inclusion sociale » : nouveau mot, nouvelle mode, utopie ?en tous cas ne fois de plus une façon de nous obliger à faire bouger notre façon de penser.

Pour clôturer ce week-end, notre président Jean-Marie Barbier a répondu longuement à toutes les questions des participants présents.

MDPH : INFOS PRATIQUES

Mon suivi de dossier à la MPDH de l'Essonne

La Maison Des Personnes Handicapées de l'Essonne met à votre disposition un accès sur internet vous permettant de connaître l'état d'avancement de votre dossier si vous l'avez déposé après le 1er juillet 2010.

Vous pourrez, ainsi, suivre la situation de votre demande : réception, traitement, demandes de pièces complémentaires, etc. et ce, à chaque étape, jusqu'au passage à la Commission départementale pour l'autonomie et le handicap (CDAPH) qui statue.

Mode d'emploi ?

Dès réception de votre dossier, la MDPHE vous enverra un courrier accusant réception de votre demande.

Important ! Ce document comporte votre numéro d'identification ainsi que votre mot de passe qui vous permettra d'accéder à votre dossier internet. Conservez le précieusement. Ce code est définitif.

Pour accéder à votre espace personnalisé,
https://mondossiermdph.cg91.fr/duw/

Horaires d'ouverture de la MDPH :
tous les jours de 10h-16h
(sauf samedi et dimanche)

Exonération de taxes :

Nous vous rappelons que les bénéficiaires d'allocations subordonnées à des conditions de ressources (AAH, ASI, ASPA) ou les titulaires d'une pension d'invalidité de 2ème ou de 3ème catégorie peuvent, sous certaines conditions, être exonérés de la taxe foncière, de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle.

AGENDA & NUMEROS UTILES

♦ AGENDA

Bureau du Conseil Départemental

Le bureau du Conseil Départemental se tient tous les lundis de 14h à 17h. Il est possible de rencontrer vos élus sur rendez-vous.

Tél : 01.60.78.06.63

♦ ADRESSES & SITE INTERNET

PAM 91
Service public de transport collectif de porte à porte destiné aux personnes handicapées de l'Essonne.
Tél : 0810 10 11 91 ou **01.60.87.85.89**
(prix d'un appel local depuis un fixe)
Tous les jours de 7h00 à 20h

MDPH
93 rue Henri Rochefort 91000 EVRY
Tél : 01.69.91.78.00
mdphe@cg91.fr

Conseil Général
Boulevard de France 91000 EVRY
Tél : 01 60 91 91 91
www.essonne.fr

Le guide collaboratif gratuit des lieux accessibles et sympas
www.jaccede.com

Site APF national
www.apf.asso.fr

Site IMC
www.imc.apf.asso.fr

Site APF paratétras
www.paratetra.apf.asso.fr

Autre site APF
concerne toutes les déficiences motrices : informations médicales, droits des malades, épidémiologie et sciences sociales
www.moteurline.apf.asso.fr

Site SNCF
Service gratuit dédié à l'accueil et à l'accompagnement en gare des personnes en situation de handicap
☎ **0890 640 650**
@ accesplus@sncf.fr
www.voyages-sncf.fr
www.accesplus.sncf.com

Site dédié aux aides techniques
www.aides-techniques-cnsa.fr
Ce site permet à toute personne (particulier ou professionnel) qui cherche une aide technique destinée à faciliter le quotidien des personnes âgées ou en situation de handicap de trouver rapidement des informations précises sur les produits existants (descriptif, références, fournisseurs, prix …)

BLOGS APF

Blog SEP ☎ **0 800 854 976**
www.sclerose-en- plaques.apf.asso.fr
A signaler une écoute psychologique en ligne (mail, chat) :
sep-psy@apf.asso.fr

Blog UNIKOM
le blog du Groupe Initiative National – Difficultés d'Elocution et de Communication
unikom.blogs.apf.asso.fr

Blog Jeunes
http://jeune.apf.asso.fr

Blog des parents d'enfants en situation de handicap
interparents.blogs.apf.asso.fr

Blog APF EVASION
apfevasion.blogs.apf.asso.fr

Blog Juridique APF
vos-droits.apf.asso.fr/

Blog Ensemble Autrement Capable
ensemble-autrementcapable.blogs.apf.asso.fr/

Blog Nouvelles Technologies
rnt.over-blog.com

Blog accessibilité-universelle
http://accessibilite-universelle.apf.asso.fr/

DES NUMEROS VERTS D'ECOUTE ET DE SOUTIEN

APF Écoute Handicap Moteur
☎ **0 800 500 597**
s'adresse à toute personne touchée ou concernée familles et professionnels par les déficiences motrices.

APF Écoute IMC
☎ **0 800 500 597**

APF Santé Info Droit
le numéro mis en place par le collectif inter-associatif sur la Santé:
☎ 0 810 004 333
s'adresse à toute personne touchée ou concernée (familles et professionnels)

APF Écoute Parents
Des parents d'enfant en situation de handicap à votre écoute.
☎ **0 800 800 766**
Permanence téléphonique
Le lundi de 9h à 12h
Le mardi de 9h à 12h
Le mercredi de 18h à 21h
Le jeudi de 14h à 17h
Le vendredi de 17h à 20h.

Les numéros verts (anonymes et gratuits depuis un poste fixe) sont ouverts du
Lundi au Vendredi ,
de 13 heures à 18 heures

Le Lien avec la Délégation Départementale

N°136

Janvier 2011

SOMMAIRE

Congrès APF	P 8	Sensibilisation	P12
Blogs APF	P 9	On y était, vous y étiez !	P13
Ni pauvre, ni soumis	P10	Portrait du trimestre	P14
Accessibilité	P11	Litterature	P15

41ème Congrès APF

Ensemble, bougeons les lignes

L'année 2011 est une année de congrès pour l'APF. Ce dernier se déroulera à Bordeaux du **4 au 6 mai**.

L'objectif de ce congrès est d'adopter un **« projet d'orientation APF »** pour les prochaines années, ce qui constituera un cadre politique général pour écrire notre projet associatif actualisé pour la période 2012-2017.

Différentes étapes ont eu lieu et vont avoir lieu d'ici au mois de mai. Il est à noter que cette démarche incluse tous les acteurs de l'APF, adhérents, élus, bénévoles, usagers, salariés des délégations, des établissements et services.

Un questionnaire IPSOS vous a été proposé ainsi que des réunions en délégation. Les synthèses de ces réunions seront prochainement disponibles sur notre blog (http://dd91.blogs.apf.asso.fr).

Le comité de pilotage du congrès se réunira dans la deuxième quinzaine de janvier pour analyser l'ensemble des synthèses et proposer un « projet d'orientation » qui sera à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de l'APF des 11 et 12 février 2011.

Puis courant mars les conseils départementaux, les commissions nationales et les directeurs de l'APF seront amenés à donner leur avis sur ce projet.

Le projet d'orientation définitif sera validé par le Conseil d'administration du 16 avril et sera enfin soumis au vote des adhérents lors de l'assemblée générale du congrès en mai 2011.

Une délégation de notre département vous représentera au congrès : elle sera composée de vos élus : **Martine Colmant**, **Sandrine Ciron**, **Pascal Royer** et **Jacques Jagodzinski**, auquel se joindront l'ensemble des directeurs d'établissement, de service et de délégation du département.

Tous les adhérents ont la possibilité de participer à **l'assemblée générale APF** qui se tiendra à Bordeaux le **Jeudi 5 mai 2011 de 14h à 18h**. Vous en serez averti par l'intermédiaire de « Faire Face ».

Un grand merci aux personnes qui ont participé à l'élaboration de ce projet qui va engager la vie de notre association pour les 5 années qui viennent.

LES BLOGS APF

Vous êtes peut-être un adepte d'internet, un féru d'informatique et un amoureux des blogs et sites en tout genre … alors cet article n'est pas pour vous ! Vous connaissez forcément par cœur les blogs et sites de l'APF. Mais pour les autres nous vous proposons une petite revue de détails. Ces blogs et sites initiés par l'APF sont une mine d'information pour votre quotidien. N'hésitez pas à les consulter !

Le blog de votre délégation : http://dd91.blogs.apf.asso.fr/
Avec un article mis en ligne tous les jours, vous ne manquez rien de l'actualité essonnienne et nationale autour du handicap, mais pas seulement ! Retrouver tous els liens ci-dessous sur notre blog.
Site National APF : http://www.apf.asso.fr/
Le blog juridique de l'APF : http://vos-droits.apf.asso.fr/
Une foule d'informations juridiques sur tous les aspects de la vie quotidienne: emploi, logement, prestations, etc …
Le blog « Accessibilité universelle » : http://accessibilite-universelle.apf.asso.fr/
Toute la réglementation en terme d'accessibilité, les revendications et les actions de l'APF.
Le blog des parents d'enfants en situation de handicap : http://interparents.blogs.apf.asso.fr/
Le blog des personnes en difficulté d'élocution : http://unikom.blogs.apf.asso.fr/
Le Réseau nouvelles technologies : http://rnt.over-blog.com/
Tout sur les dernières avancées technologiques au service des personnes en situation de handicap
Les cordées de l'APF : http://lescordees.blogs.apf.asso.fr/
Le principe d'une cordée APF est simple : un petit groupe de correspondants s'écrivent.
APF Evasion : http://apfevasion.blogs.apf.asso.fr/
Le service qui permet aux personnes handicapées de partir en vacances grâce à des formules adaptées.
Ile aux projets : http://iap.blogs.apf.asso.fr/
Ile aux projets propose aux acteurs de la vie associative APF des actions pour les conforter ou les renforcer dans leur actions.

Le blog des jeunes de l'APF : http://jeune.apf.asso.fr/
Le plaidoyer APF : http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/
APF Formation : http://apfformation.blogs.apf.asso.fr/
Toute l'offre de formation de l'APF.
Ni pauvre ni soumis : http://www.nipauvrenisoumis.org/
Le collectif associatif portant des revendications sur les ressources des personnes handicapées.
Le magazine de l'APF "Faire Face" : http://www.faire-face.fr/
Reflexe-Handicap - Le blog politique de l'APF : http://www.reflexe-handicap.org/
Le site d'information sur les situations de handicap moteur : http://www.moteurline.apf.asso.fr/
Le site d'information sur les paraplégies et tétraplégies : http://www.paratetra.apf.asso.fr/
Le site d'information sur la sclérose en plaques : http://www.sclerose-en-plaques.apf.asso.fr/
Le site de l'Infirmité Motrice Cérébrale : http://www.imc.apf.asso.fr

Réforme des retraites et handicap : le compte n'y est pas !

La loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites est entrée en vigueur le 10 novembre 2010. Elle prévoit notamment le passage progressif à 62 ans de l'âge d'ouverture du droit à la retraite (d'ici 2018) et le passage de 65 à 67 ans de l'âge permettant, quel que soit le nombre de trimestres cotisés, de bénéficier d'une retraite à taux plein.

Pour l'ensemble des travailleurs en situation de handicap (salariés du régime général et du régime agricole, fonctionnaires) :

1. Droit à une retraite à taux plein à 65 ans au lieu de 67 ans :

quelle que soit la durée de cotisation pour :
- les assurés handicapés
- les aidants familiaux, dédommagés par le volet aide humaine de la prestation de compensation (PC), ayant interrompu leur activité dans des conditions qui seront précisées par décret
- les assurés ayant bénéficié de la majoration de durée d'assurance ouverte aux parents d'un enfant en situation de handicap ouvrant droit à l'AEEH et à la PC volet aide humaine

2. Dispositif de retraite anticipée des travailleurs en situation de handicap :

- le fait de bénéficier d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est assimilé à un taux d'incapacité permanente de 80% pour bénéficier du dispositif de retraite anticipée des travailleurs en situation de Handicap

- à noter : les autres règles applicables à la retraite anticipée des travailleurs en situation de handicap (notamment concernant l'âge de départ à la retraite et la durée de cotisation) ne sont pour l'instant pas touchées par la réforme

Pour les travailleurs du régime général et du régime agricole :

Mesure dite de compensation de la pénibilité du travail avec la possibilité d'un départ à taux plein de manière anticipée (l'âge sera précisé par décret, le gouvernement a indiqué qu'il s'agira de 60 ans) pour :
- les victimes d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail provoquant des troubles de même nature et présentant une incapacité permanente d'un certain taux (fixé ultérieurement par décret, le gouvernement a indiqué qu'il s'agirait de 20%)
- les assurés ayant été exposés un certain nombre d'années à un travail pénible et présentant un certain taux d'incapacité dès lors qu'un lien de causalité direct est établi entre ces deux éléments (les précisions doivent également être apportées par décret, le gouvernement a indiqué que le taux serait compris entre 10% et 20 %)

2009, Année noire du handicap

2010, Colère noire de l'APF !

Pour les fonctionnaires en situation de handicap :

1. Maintien de la possibilité de liquidation de la pension des fonctionnaires ayant accompli 15 ans de service et ayant interrompu ou réduit leur activité en raison d'un enfant vivant, âgé de plus d'un an et atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80 % selon les mêmes conditions de calcul qu'avant la réforme.

2. La modification des règles applicables au minimum garanti (avec notamment l'obligation désormais d'avoir accompli une carrière complète pour en bénéficier) ne s'appliquent pas aux retraites pour invalidité, aux départs anticipés au titre du handicap et aux départs anticipés pour les parents d'un enfant handicapé.

Le collectif "Ni pauvre, ni soumis" continuera à se battre pour une société

Divers : assurance vieillesse obligatoire gratuite des tierces personnes bénévoles :

Pour bénéficier de l'affiliation à l'assurance vieillesse obligatoire gratuite, outre la condition de ressources, il fallait que l'aidant familial bénévole ne soit affilié à l'assurance vieillesse à aucun autre titre ; il suffit maintenant qu'il n'exerce aucune activité professionnelle ou seulement une activité à temps partiel.

L'Association des Paralysés de France (APF) avait adressé le 10 octobre dernier un courrier à Eric Woerth, ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique afin de lui rappeler les attentes des personnes en situation de handicap sur leurs retraites.

L'amendement proposé par le gouvernement sur le départ à la retraite des parents d'enfants lourdement handicapés et adopté par le Sénat ne constitue en aucun cas une avancée puisqu'il ne fait que maintenir les droits actuels pour les parents d'enfants en situation de handicap !

L'APF attendait des réponses à la hauteur des attentes suscitées par le gouvernement auprès des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Lors des différents entretiens entre l'APF et le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, sous l'égide du président de la République, l'association a proposé un certain nombre de mesures significatives d'une réelle avancée.

L'APF à rappelé au gouvernement 3 mesures essentielles :

l'assouplissement effectif de l'accès à la retraite anticipée considérant à la fois les contraintes de justifications administratives et les modalités d'ouverture du droit (durée de cotisation et durée validée « en situation de handicap ») ;

la prise en compte des périodes d'arrêt maladie au titre de la situation de handicap dans le calcul du montant de la pension de retraite (en termes de périodes cotisées et validées) ;

l'intégration de mesures fortes au bénéfice des aidants familiaux (parents et conjoints).

PLUS QUE 1472 JOURS...

POUR UNE FRANCE ACCESSIBLE !

Mise en ligne d'un atlas des démarches d'accessibilité

En marge des **journées territoriales de l'accessibilité**, le ministre d'Etat et ses secrétaires d'Etat ont écrit à chacune des collectivités territoriales de France pour leur demander de recenser toutes les démarches d'accessibilité entreprises par leurs services.

Grâce aux informations fournies par les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'Etat ont pu créer des **atlas départementaux** des démarches d'accessibilité qui complètent utilement le rapport national des JTA.

Plus précisément les informations disponibles concernent :

* - les schémas directeurs d'accessibilité des services de transport
* - les plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics
* - les diagnostics d'accessibilité des établissements recevant du public gérés par les collectivités territoriales
* - et les commissions (inter)communales pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Pour accéder à l'atlas :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Acces-a-l-atlas-des-demarches-d-.html

SENSIBILISATION

De nombreuses actions de sensibilisation se sont déroulées en cette fin d'année

Forges les Bains

La commune de Forges les bains a organisé une semaine du handicap du 6 au 13 novembre 2010.

Le thème retenu était le handicap moteur. La semaine a débuté le samedi 6 novembre par un concours handisport de tir à l'arc organisé par les Archers du Hurepoix et s'est terminée le samedi 13 novembre par l'intervention d'une équipe de la délégation pour animer un parcours fauteuil afin que les personnes valides se rendent compte des difficultés rencontrées par les personnes en fauteuil. L'équipe municipale était au RDV, le maire de la ville est venu essayer le parcours et a même été tester l'accessibilité de certains commerces, pour finalement se rendre compte qu'il y avait encore beaucoup de travail à faire de ce côté-là. Mais la volonté y est!

Sensibilisation à Limours.

La commune de Limours a organisé, à l'occasion de la Semaine de la Solidarité, un événement sportif qui s'est déroulé le 20 Novembre 2010.

Ces échanges sportifs sous la forme de parcours fauteuil, démonstration de handibasket, démonstration de Taekwondo, initiation à l'escalade avec les yeux bandés…ont été l'occasion de partager des moments de convivialité entre les adhérents des associations sportives Limouriennes et les associations de handisports. Cette manifestation était ouverte à l'ensemble des habitants de la commune et a été un véritable temps fort de sensibilisation à la question du handicap pour un « mieux vivre ensemble ».

Mercredi 1er décembre au centre de Loisir d'Athis-Mons

Nous sommes intervenus à la demande d'un des animateurs du centre de loisirs, qui est par ailleurs bénévoles depuis longtemps à « APF Evasion ». Voici le retour qu'il nous fait suite à notre intervention :

« Les personnes présentes étaient top! Très bon contact avec les enfants. Ce qui a été également très positif, c'est les relations entre les enfants durant l'atelier, il n'y a pas eu de grosses moqueries ou d'insultes, cela montre aussi qu'ils ont bien compris le principe de l'atelier (accepter l'autre).

Je ne leur en ai pas reparlé car je voulais leur laisser le temps de penser tranquillement à cette matinée qui a dû être forte pour eux. Maintenant j'attends de voir si j'ai des retours de parents (chaque enfant est reparti avec son livret). Il y a eu plein de choses positives, notamment ce midi, à la cantine, un garçon a parlé de cet atelier à une de ses copines (alors qu'il n'avait pas participé à l'atelier). Du coup ça a eu un impact aussi sur les autres enfants de la structure.

Il y avait la photographe et une journaliste de la mairie. Les enfants ont été interrogés sur l'atelier, qu'est-ce qu'ils font, quel est leur ressenti...Ceci servira à écrire un article qui paraîtra dans la newsletter que la ville envoie chaque mois. Il est également possible qu'un article paraisse dans l'Athis Info.

Ce fut une matinée riche et intense qui me donne envie de continuer d'autres actions de ce type avec les enfants

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont déplacées. »

Tournoi de foot en salle au profit de l'APF à Brétigny-sur-Orge

Dimanche 24 octobre 2010 s'est tenue la deuxième édition du tournoi de football en salle organisé au collège Pablo Neruda à Brétigny-sur-Orge. 41 élèves, constituant 8 équipes, se sont rencontrés sur la journée entière. Avec des joueurs plus que ponctuels et survoltés, les matchs ont pu débuter dès 10h30.

L'après-midi, la même dynamique sportive s'instaure. Vers 16 heures s'est déroulée la finale opposant la valeureuse équipe du « CS Brétigny », comprenant uniquement des élèves de sixième, aux redoutables « Buldozeer ». C'est finalement la seconde équipe qui l'emporte sur le score de 4 à 3.

Les vainqueurs du tournoi ont eu l'honneur de pouvoir affronter « l'équipe des parents »… Le respect des anciens semble tombé en désuétude car ce sont les collégiens qui se sont imposés !

Après quelques dégustations de barbes-à-papa, la journée s'est terminée par la remise des récompenses. La coupe des vainqueurs a été remise à l'équipe des « Buldozeer », le CS Brétigny a remporté la coupe du fair-play et tous les joueurs sont repartis avec une médaille.

Nous retiendrons de cette journée festive le très bel état d'esprit qui a animé tous les élèves.

Merci pour leur participation et vivement la prochaine édition ! Nous pouvons également remercier chaleureusement les parents pour leur participation, notamment les parents de Guillaume qui nous ont aidés à la préparation des repas et à l'arbitrage.

Et bien évidemment, un grand merci à Laura, Annie, Pierre, Clémence et Stéphane qui ont contribué à la réussite de cet évènement.

Clément Gaza

ON Y ETAIT !
VOUS Y ETIEZ !
EN IMAGES

Opération ressources

3 opérations ressources se sont déroulées en cette fin d'année. Les sommes récoltées lors de ces opérations serviront directement à financer des actions au profit des personnes en situation de handicap du département.

La traditionnelle **opération « Brioches »** s'est déroulée comme tous les ans à Draveil à l'initiative de l'Association d'Animation Sociale et Culturelle, et a rapporté 3200 €.

La vente d'objet dans le cadre du mois du cœur de **CORA** à quand à elle rapportée 2800 € et un don de 2500 € du **Lyons club de Monthléry** est venu complété ces opérations.

Une opération « paquet cadeaux » est en cours au magasin « Maisons du Monde » de Carré Sénart, nous vous informerons des résultats ultérieurement.

PORTRAIT DU TRIMESTRE

ECOLE DE MUSIQUE DE BRETIGNY DES SOURIRES A PORTE DE NOTES

Pour la quatrième année, **l'école de musique de Brétigny** et l'APF s'associent tout au long de la saison musicale pour promouvoir l'accès à la musique pour tous …

L'ECOLE DE MUSIQUE VOUS PROPOSE D'ASSISTER A DES CONCERTS GRATUITS

(Voir ci-dessous).

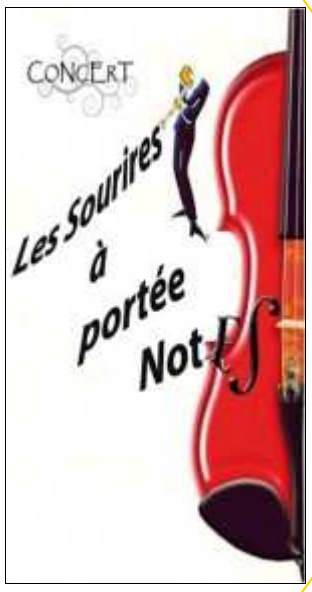

Ce partenariat permet à des personnes handicapées de découvrir la pratique instrumentale et de venir à des concerts. Il permet également la sensibilisation des élèves et des familles au handicap.

Comme pour le festival « Ensemble, Autrement Capable » qui s'est déroulé en mai et juin 2010, nous souhaitons faire ensemble, personnes handicapées et personnes valides … parce qu'ensemble c'est possible !

A noter également que l'école agit au quotidien pour les personnes handicapées. Une classe de musique s'est ouverte pour des enfants autistes à la dernière rentrée et l'école travaille à rendre la scène de sa salle de spectacle accessible aux personnes en fauteuil.

Un bien bel exemple d'implication de cette institution. Nous remercions très chaleureusement Pascaline Lucas, la directrice de l'école, et les professeurs pour leur implication dans ces projets.

Nous leur souhaitons, ainsi qu'à nous-mêmes une belle saison musicale !!

Programmation de la saison 2010-2011

DIMANCHE 20 MARS – 16 H 30 :
Concert Société Musicale « L'AVENIR »
1ère partie ensemble de clarinettes - Théâtre Jules Verne

DIMANCHE 27 MARS – 16 H 30 :
« Des sourires à portée de notes » - Théâtre Jules Verne

JEUDI 7 AVRIL – 20 H 30 :
Audition du département percussions - Auditorium H. Dutilleux

DIMANCHE 19 JUIN – 16 H 30 :
Concert Société Musicale « L'AVENIR » - 1ère partie E M B - Théâtre Jules Verne

MARDI 21 JUIN – 18h :
Fête de la musique

MARDI 28 JUIN – 20 H 30 :
Clôture musicale - Théâtre Jules Verne

En cours de programmation :
- audition du département jazz et musiques actuelles
- concert pédagogique « casse-noisette »

LITTERATURE

Macha Sener, une maman … et un écrivain à découvrir

Autodidacte et touche-à-tout, elle est avant tout une maman.
Sa première fille Amandine naît en 1996. Atteinte d'une forme sévère d'une maladie neuromusculaire appelée amyotrophie spinale infantile, Amandine décède avant l'âge de 6 mois. En 1998, Macha fonde **l'Association Myonet** pour mieux faire connaître cette terrible maladie.
Jade et Timothée naissent en 2002. Malgré les résultats des examens génétiques préliminaires, eux aussi sont atteints d'une forme d'amyotrophie spinale, moins sévère que celle d'Amandine, mais très lourdement invalidante.
Depuis 2007, Macha écrit et illustre des **histoires pour enfants** dont les héros sont en fauteuils roulants électriques, pour ses enfants, héros au quotidien... et pour toutes les autres familles touchées par la maladie et le handicap.
Elle s'est aussi remise à l'écriture pour des nouvelles de science-fiction / fantastique, et de littérature générale.
Tous ses ouvrages sont disponibles sur le site de **La Boutique à Bouquins**.
Et si on la cherche, on peut trouver Macha, quelque part sur une des nombreuses cases de sa page de présentation.

Plus de renseignement et toutes les informations la concernant, elle et ses livres sont disponibles sur ces différents liens :
Sa page de présentation : http://maruja.sener.free.fr/
La boutique à bouquins : http://maruja.sener.free.fr/boutique/
Le site de l'association Myonet : http://www.myonet.org/
Le site du collectif « Dix de plume » : http://dixdeplume.free.fr/

DÉLÉGATION DE L'ESSONNE

10 rue Jeanne Récamier - 91000 EVRY

du lundi au vendredi :
9h à 12h30 - 13h30 à 17h00

01.60.78.06.63

01.60.79.16.98

dd.91@apf.asso.fr

http://dd91.blogs.apf.asso.fr

APF

Association des Paralysés de France

Bulletin de la Délégation de l'Essonne Association des Paralysés de France
Direction, rédaction, publicité :
10, rue Jeanne Récamier, 91000 EVRY Tel : 01 60 78 06 63
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Stéphane LANDREAU
PHOTOS ET ILLUSTRATIONS : APF 91
Reprographie : Service Maileva « La Poste »
Dépôt légal à parution Tirage 500 exemplaires
En application avec la loi du 6 janvier 1978
Informatique et liberté, si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin départemental à votre domicile, merci de nous avertir par courrier.

- Liens 91 2010 citation et reproduction intégrale autorisée avec mentions d'origine -